

Compte rendu de la séance du 11 septembre 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Julie CANCHES

Ordre du jour:

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2018
- 2 - Révision des loyers communaux
- 3 - Révision des tarifs cantine scolaire
- 4 - Présentation rapport annuel eau et assainissement
- 5 - Présentation rapport annuel ordures ménagères
- 6 - Projet réhabilitation Estaplou
- 7 - Chemin de la Prade
- 8 - Accès au nouveau cimetière
- 9 - Vote de crédits supplémentaires - Participation achat mobilier Centre Social

Délibérations du conseil:

Adoption du compte-rendu de la séance du 06 juillet 2018 (DE 2018 31)

Monsieur le Maire présente pour approbation le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 06 juillet 2018.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 06 juillet 2018.

Revision des loyers communaux (DE 2018 32)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant du loyer en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.).

La clause de révision prend pour référence le dernier indice de référence des loyers publié à la date de signature du contrat ou à sa date d'entrée en vigueur.

En application de la Loi, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer communal de Mme Chantal LACOMBE , à compter du 1er septembre 2018 fixe le tarif du loyer à 291.71€.

En application de la Loi, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer communal de Mme Josette GUIBAL , à compter du 1er septembre 2018 fixe le tarif du loyer à 316.21€.

En application de la Loi, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer communal de Mr André MAS , à compter du 1er septembre 2018 fixe le tarif du loyer à 343.95€

En application de la Loi, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer communal de Mr Bruno GIBERT , à compter du 1er septembre 2018 fixe le tarif du loyer à 303.76€.

Révision tarifs cantine scolaire (DE 2018 33)

Augmentation des tarifs de la cantine scolaire

Sur proposition de M. le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Décide de réactualiser les tarifs comme ci-après, à compter du 01 / 09 / 2018

- Enfants : 2.50€ (2.40)
- Adultes : 4.70€ (4.50)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe les tarifs comme énoncés ci-dessus.

Présentation du rapport annuel eau et assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'eau et d'assainissement de la CABA. Ce rapport est à disposition du public pendant 15 jours à la mairie.

Présentation rapport annuel ordures ménagères

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des ordures ménagères de la CABA. Ce rapport est à disposition du public pendant 15 jours à la mairie.

Projet réhabilitation Estaplou

Les élus en charge du projet rendent compte au Conseil Municipal de l'entretien du 5 septembre 2018 avec Monsieur BESSE. Il peut se charger du marché de maîtrise d'oeuvre qui sera fini en mars 2019. Il est question de prendre rendez vous avec Monsieur le Sous Préfet pour obtenir un dérogation afin de prolonger le délai de la DETR.

Chemin de la Prade

Monsieur TOUBERT présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EATP qui s'élève à 22994.40€ TTC avec la réfection de la voirie devant chez monsieur GARRELOU au Mas de Sedaiges. Il a été prévu au budget 17300€, les crédits sont donc insuffisants. Le Conseil Municipal propose de demander à l'entreprise EATP soit un paiement sur deux ans ou un nouveau devis n'excédant pas les crédits prévus.

Vote de crédits supplémentaires - marmanhac (DE 2018 34)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Marmanhac doit subventionner le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre à hauteur de 13,65% du montant total de l'achat du mobilier, du matériel informatique et du matériel d'entretien. De ce fait, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL :	0.00	0.00
---------	------	------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- dit qu'il participera à hauteur de 13,65% du montant total de l'achat du mobilier, du matériel informatique et du matériel d'entretien pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre

Questions diverses

Mur Gimel

Monsieur le Maire a appelé l'entreprise responsable de la dégradation du mur. Elle a envoyé le constat par courrier en début juin.

Logements communaux

Les volets des logements communaux situés passage de la vallée, place du monument sont à repeindre. Il faudra le prévoir au budget de 2019

Voiries à renover

Il a été fait la liste des voiries communales à renover.

Concernant celles venant à des lieux dits il s'agit de : Niocel, Auriacombes, Gimel, Delaï Lou Pont, Mézergues au niveau de la station d'épuration,

Concernant les chemins à goudronner il s'agit de : impasse des tilleuls (Bout du Lieu), rue Jeanne d'Arc (Mas de Sedaiges), rue Simone de Beauvoir (Péruejous).

Concernant les chemins menant à des châteaux d'eau il s'agit de : rue Coco Chanel (Aubin), rue Marguerite Yourcenar (Mézergues)

Concernant les chemins desservant une maison : rue Madeleine Perrey (Auriacomes), les Quatre Sources, Les Grangeasses, chemin de la Contie.

Terrain de Pétanque

Il est présenté au Conseil Municipal que l'association le Cochonnet Marmanhacois utilise du désherbant sur le terrain de pétanque. Il est proposé de faire un courrier au président de l'association lui expliquant que cette pratique est interdite.

Facebook

Il est rapporté au Conseil Municipal que le Comité des fêtes publie sur Facebook des articles incriminant la municipalité

Adressage

Les panneaux de rue commencent à être mis en place par les cantonniers. Les habitants ont commencé à venir chercher leur plaque de numéro et à les installer. Il est signalé qu'il existe des erreurs dans les noms sur les attestations fournies par la Poste

Concert Vieux Palais

Le Maire indique qu'un concert aura lieu à l'église de Marmanhac le 18 octobre à 20h ainsi qu'une réunion de préparation le jeudi 13 septembre avec la CABA, sont invités les présidents d'association, le Centre Social ainsi que des représentants de l'école et de l'IME.

Accessibilité

Le Maire rapporte qu'il n'a pas pu joindre Monsieur Hostier.

A 22h30 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire

Julie CANCHES